



Notice explicative

La présente enquête publique porte sur l'aliénation de 2 chemins ruraux : chemin de Plavais et Chemin de la Blanchette. Ces 2 chemins sont depuis de nombreuses années non utilisés par les habitants d'Échalas. Ils ont cessé d'être affectés à l'usage public.

1/Chemin de Plavais :

Le chemin de Plavais est principalement utilisé par M. MURE pour accéder à sa propriété, cependant Messieurs BOUVARD et PARET sont des riverains attenants au dit chemin.

M. MURE a sollicité la Mairie pour l'acquisition de ce chemin.

2/Chemin de la Blanchette

Ce chemin rural est un chemin d'exploitation ne desservant aucune habitation mais uniquement des parcelles de terrains agricoles. Ces parcelles appartiennent à Monsieur PRIVAS. Ce chemin est, depuis de plusieurs années, cultivé par M. PRIVAS.

Par courrier en date du 22 mai 2002, M. PRIVAS a sollicité Mme le Maire pour acquérir ce chemin d'exploitation.

Pour la vente, il faut constater la désaffectation des chemins, pour cela la Commune procèdera à une enquête publique. Ensuite, le Conseil Municipal délibèrera au vue des conclusions du commissaire enquêteur.

Il est envisagé de vendre les chemins ruraux comme suit :

- « Chemin de Plavais », pour une longueur d'environ 106 mètres linéaires.
- « Chemin de la Blanchette », pour une longueur d'environ 513 mètres linéaires.